

Morphème opportuniste et lexicalisation d'inférences : la préfixation négative in-

Denis Apothéloz

► **To cite this version:**

Denis Apothéloz. Morphème opportuniste et lexicalisation d'inférences : la préfixation négative in-.
Neophilologica, Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego, 2005, 17 (17), pp.84-95. halshs-00148300

HAL Id: halshs-00148300

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00148300>

Submitted on 20 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Morphème opportuniste et lexicalisation d'inférences :
la préfixation négative *in-***

Denis Apothéloz

Université de Nancy 2 & ATILF (UMR 7118)

1. Introduction : généralités lexicologiques

La préfixation négative en *in-* est des plus productives en français contemporain. Elle construit, comme formations primaires, quasi exclusivement des adjectifs (type *matériel*, *immatériel*), ceux-ci pouvant secondairement donner naissance à des adverbes (*immatériellement*), des noms (*immatérialité*) ou des verbes (*immatérialiser*). Les formations primaires nominales (type *irrespect*, *irréligion*, *inaction*, *insécurité*, *insuccès*, *inconfort*, *inexpérience*, *inconduite*, *impasse*, *impudeur*) sont peu nombreuses. Quant aux verbes ils sont inexistant, à une exception notoire toutefois : *il m'insupporte*, qui signifie d'ailleurs non pas « il ne me supporte pas » mais « je ne le supporte pas » et qui est à ma connaissance un hapax morphologique.

In- est aujourd'hui productif principalement dans le domaine des adjectifs en *-able* (*incassable*, *infroissable*, *indéchirable*, *indémontable*, *intachable*, *irrétrecissable*, etc.). Il l'est également, mais dans une moindre mesure, dans le domaine des adjectifs issus de participes passés (*inachevé*, *infichu*, *inoccupé*, *invaincu*, *inventu*, *imprévu*, *insoumis*, *inusité*, etc.). Au total, on s'aperçoit que cette préfixation concerne massivement des adjectifs déverbaux.

Assez nombreux sont les adjectifs négatifs en *-able* dont la contre-partie positive est d'un usage rare voire inexistant. La liste (1) en fournit un petit échantillon :

- (1) imbattable, imbouffable, immanquable, inaltérable, inconsolable, indécrottable, indéfectible, indéniable, indispensable, indubitable, inextricable, infranchissable, inlassable, insatiable, insécable, intransigeant, introuvable, inusable, invincible, irrépressible, irrésistible, etc.¹

On ne prendra ici en considération que les lexèmes dans lesquels la construction négative présente encore une certaine motivation. On exclura donc des items comme *immense* (litt. et étym. « qui n'a pas de mesure »), *immonde* (litt. et étym. « non propre », *mundus*

¹ Anscombe (1994) a formulé l'hypothèse que cette absence d'antonyme positif s'explique parfois par le type de propriété dénoté par l'adjectif.

signifiant « propre » en latin), ou encore *ingrat, innocent, intempestif, impeccable, inexorable, inouï, intact, inquiet*, etc. Tous ces adjectifs sont aujourd'hui pratiquement inanalysables et traités par l'immense majorité des usagers de la langue comme des monades lexicales, même si quelque chose de la négation peut subsister dans leur sens. Il va de soi que c'est le point de vue du sujet parlant qui m'intéresse (c'est son système que je vise à décrire), non le point de vue de l'étymologie savante.

2. Propriétés morphophonologiques

Rappelons que le préfixe *in-* se manifeste sous la forme de trois allomorphes, [in-], [ẽ-] et [i-], dont la distribution obéit au principe suivant :

– l'allomorphe [in-] est sélectionné quand la base commence par une voyelle (désormais V) ;

– l'allomorphe [ẽ-] est sélectionné quand la base commence par une consonne (désormais C) non-sonante ;

– l'allomorphe [i-] est sélectionné quand la base commence par une C sonante².

Ces allomorphies sont illustrées par les exemples listés sous (2), (3) et (4) respectivement.

(2) inapte, inélégant, inimitable, inoccupé, inutile, inoubliable, inintelligence, inentamé

(3) imbattable, improbable, inchangé, incrédule, infranchissable, injuste, instable, introuvable, invariable, invertébré

(4) illégal, illégitime, illimité, illogique, immatériel, immodeste, immoral, immuable, innombrable, innommable, irrationnel, irréel, irréfutable, irresponsable

Il y aurait là un cas exemplaire de distribution complémentaire s'il n'existait un certain nombre d'items qui ne respectent pas cette distribution. Parmi les plus communs, citons *immangeable, immanquable* et *immanquablement, inlassable* et *inlassablement*. Leur point commun est d'actualiser l'allomorphe [ẽ-] devant C sonante, alors que le système décrit ci-dessus prévoit normalement l'allomorphe [i-]. D'autres exemples, plus ou moins fréquents, plus ou moins lexicalisés, témoignent du même phénomène, comme : *immaîtrisable, immaniabile, immariable, immesurable, inlavable, inlouable, inracontable, inratable, inréparable*. Parfois même les deux formations coexistent et sont régulièrement attestées :

² Je rappelle qu'on qualifie de consonnes "sonantes" [R], [L] ainsi que les consonnes nasales. Toutes les autres consonnes sont non-sonantes.

irracontable et inracontable, irretrouvable et inretrouvable, etc. – Bref, tout se passe comme si coexistait un système à trois allomorphes (quantitativement le mieux représenté) et un système à deux allomorphes.

Une hypothèse parfois avancée pour expliquer cette situation (voir par exemple Frei 1929, Tranel 1976, Pinchon 1986) consiste à admettre que le système comportait anciennement trois allomorphes, et qu’une tendance plus ou moins récente existe à réduire cette allomorphie à un système à deux allomorphes, l’un devant V, l’autre devant C³. Ce qu’on observe actuellement ne serait ainsi que la conséquence d’un chevauchement diachronique – et en principe provisoire – de ces deux systèmes⁴. Mais, quelle que soit l’hypothèse avancée, on observe que cette situation engendre une variation conditionnée contextuellement : devant une C sonante, deux avatars du préfixe négatif sont possibles, [ɛ̃-] et [i-].

3. Variation liée à un changement diachronique ? ou variation pure ?

Les lexèmes comportant le préfixe négatif *in-* devant une C sonante étant peu nombreux (un peu plus de 200)⁵, il est relativement facile de vérifier l’hypothèse mentionnée ci-dessus. Si elle est fondée, les items débutant par la séquence “[i-] + C sonante” devraient être majoritairement d’attestation ancienne, et ceux débutant par la séquence “[ɛ̃-] + C sonante” devraient être d’attestation récente, du moins plus récente que les précédents.

Cependant cette régularité n’existe pas. Une comparaison des indications données par les lexicographes nous le montre. Voici ce que cela donne (les observations ci-après sont basées pour l’essentiel sur les indications données par le *Trésor de la langue française informatisé*, TLFi) :

Initiale “[ɛ̃-] + C sonante”

Certaines formations de ce type sont effectivement récentes : *immettable* (1845) *in-médiatisable* (1920), *inratable* (1928), *inretrouvable* (1933), *inrenvoyable* (1848), *inlavable* (1908), *inlassable* (1869), etc. Mais d’autres sont anciennes, voire très anciennes : *inruinable*

³ Quoique ne soutenant pas explicitement cette hypothèse, Tranel (1976 : 359) note à propos de certaines variantes en [i-] qu’elles trahissent une tendance “conservatrice” ou “normative”.

⁴ Partant de cette conception, Frei voyait dans le système à deux allomorphes une simplification illustrant un “besoin d’invariabilité”. A noter que ces deux logiques allomorphiques sont par ailleurs bien attestées dans la morphophonologie du français. Voir sur ce point Dell (1973).

⁵ Toute évaluation quantitative devant être considérée ici avec beaucoup de prudence ! Les adjectifs en *-able* sont en effet un secteur du lexique où la notion d’existence est des plus délicates à utiliser. De fait, n’importe quel verbe transitif peut pratiquement donner lieu à la construction d’un tel adjectif, qui à son tour peut presque toujours construire un antonyme en *in-*. Il est probable que nous entendons et produisons quotidiennement des créations de ce type, “hapax” ou “occasionnalismes”, sans même nous en rendre compte (type *écrou indesserrable, écart incomblable, caractère inimprimable, etc.*).

(Voltaire), *inlisible* (Mme de Sévigné, 1671), *inrecouvrable* (Christine de Pisan, 14^e), *inrecuperable* (14^e), *inreparable* (14^e), *inrévocable* (14^e), *inreprochable* (15^e), *immuable* (1600), etc.

Initiale “[i-] + C sonante”

Certaines formations sont récentes : *irréel*, *irréalisable*, *irréaliser* (fin 18^e, début 19^e), *irretrouvable* (1906), *irréversible* (1892), *illogique* (1878), *irracontable* (1912, le TLFi datant par ailleurs de 1796 la forme *inracontable* !), *irrépressible* (1845), *irrétrécissable* (1846), *irrévétable* (1836), *irréciprocité* (Cocteau 1919), *immotivé* (1866), *irrésigné* (Huysmans, les Goncourt, 1884.), *irregardable* (2003, entendu à la radio), etc. D’autres sont beaucoup plus anciennes : *immaculé* (1410), *immortel* (1330), *innombrable* (1341), *illégitime* (1458), *irrecevable* (1588), *irréfutable* (1747), etc.

Par ailleurs certains items, aussi bien récents qu’anciens, ont selon toute vraisemblance existé dès leurs premières attestations sous les deux formes (qui parfois perdurent aujourd’hui encore) : *illassable* (Proust) et *inlassable*, *irretrouvable* et *inretrouvable* (début 20^e), *illisible* et *inlisible*⁶ (début 17^e), *irrécupérable* et *inrécupérable* (14^e), *irréparable* et *inreparable* (14^e), *irrépréhensible* et *inrépréhensible* (15^e), et quelques autres.

Il convient ici de préciser que les graphies *imm-* et *inn-*, s’agissant de documents écrits, ne nous apprennent rien sur la réalité orale. Par exemple, les lexicographes datent *immotivé* de 1866 et ont trouvé cette forme dans le *Journal* d’Amiel. Or ils attribuent à ce mot la prononciation [im(m)otive], mais selon quels critères ?... Ce sont donc surtout les attestations des graphies *inr-* et *inl-* qui nous intéressent.

Ce rapide panorama montre qu’il n’est pas possible d’attribuer à un changement diachronique, achevé ou en cours, la coexistence des deux systèmes allomorphiques de ce préfixe. D’assez nombreux exemples semblent même attester que cette variation a “toujours” existé – peut-être comme variation dialectale et/ou sociolinguistique. Des travaux récents sur l’histoire des voyelles nasales paraissent confirmer cette conclusion. Il semble en effet que plusieurs normes aient coexisté au XVI^e siècle, et que dans l’une d’elles, la voyelle nasale marquait les jointures de morphèmes, comme dans *immortel* prononcé [ẽmɔrtɛl] (Morin, 2000).

En conséquence, je vais considérer qu’on a là tout simplement affaire à une instabilité du système, à un fait de variation ordinaire dont rien ne nous permet d’affirmer qu’il est diachroniquement orienté.

⁶ Formes qui ont coexisté jusqu’au 19^e s., selon Grevisse. On trouve aussi, au 18^e, *inlisable* (chez Restif de la Bretonne).

4. Variation sémantique et doublons morphologiques

Cependant, les dérivés en *in-* présentent un autre phénomène variationnel, lui sémantique. Un nombre important de ces dérivés ont en effet lexicalisé un sens dans lequel la négation a subi une érosion, au point que l'adjectif est reçu, de fait, comme ayant un sens positif et même "superlatif", comme l'a noté Gaatone (1971, 1987). Ainsi par exemple :

– *innombrable* est reçu comme signifiant « extrêmement nombreux » plutôt que « qu'on ne peut pas (dé)nombrer » ;

– *inqualifiable* est reçu comme signifiant quelque chose comme « d'une extrême bassesse ou indignité » plutôt que « qu'on ne peut pas qualifier » ;

– *inappréciable* est reçu comme signifiant « extrêmement précieux » plutôt que « qu'on ne peut pas apprécier », etc.

Les listes (5)-(5') donnent un petit échantillon de dérivés présentant, à des degrés divers, ce phénomène de superlativisation. Les items dont le préfixe négatif précède une C sonante sont listés séparément en (5'), pour une raison qui apparaîtra plus loin :

(5) imbattable, impardonnable, impensable, impitoyable, inadmissible, inappréciable, inaudible, incalculable, incomparable, inconcevable, incroyable, indéniable, indescriptible, indispensable, inestimable, infatigable, infini, inimaginable, inimitable, inoubliable, inqualifiable, insensé, insignifiant, insoupçonnable, insoutenable, insupportable, insurmontable, intarissable, intenable, interminable, invivable, etc.

(5') illisible, immaculé, immuable, inlassable, innommable, innombrable, irrecevable, irrécupérable, irréfutable, irrémédiable, irremplaçable, irréparable, irrépressible, irréprochable, irrespirable, irrévocable, etc.

Tout se passe dans ces exemples comme si, dans l'une des acceptions au moins, le sens négatif était converti en un sens superlatif, parfois axiologiquement marqué, soit positivement (type *incomparable*, *inestimable*, *inoubliable*) soit négativement (type *illisible*, *innommable*, *insensé*).

Cependant on observe qu'un certain nombre des exemples de (5') ont un doublon construit selon le système à deux allomorphes, la variante [ẽ-] du morphème négatif apparaissant en lieu et place de [i-] (cela ne concerne pas *inlassable*, qui est déjà construit selon ce deuxième système) :

(6) [inɔmabl] ~ [ẽnɔmabl], irrécupérable ~ inrécupérable, irremplaçable ~ inremplaçable, irréparable ~ inréparable, irréprochable ~ inreprochable, irrespirable ~ inrespirable, irrévocable ~ inrévocable

Or, un examen sémantique même sommaire de ces doublons en [ẽ-] montre qu'ils ont pour propriété d'oblitérer la valeur superlative et de restaurer le (ou un) sens pleinement négatif au dérivé. Ainsi, [ẽnɔmabl], mais en aucun cas [inɔmabl], pourrait être utilisé pour qualifier une personne qui, pour des raisons quelconques, ne peut pas être "nommée" à un poste ou à une fonction donnés. Et, compte tenu que [inɔmabl] a d'une part des emplois superlatifs (glosables comme « indigne », « dégoûtant », etc.), d'autre part peut aussi signifier « pour lequel on ne parvient pas à trouver un nom », la variante [ẽnɔmabl] pourrait également être préférée chaque fois qu'il s'agit de produire non ambiguement ce second sens. De même, si je veux signifier d'une personne occupant une certaine fonction qu'il n'est techniquement pas possible de la remplacer à cette fonction, je peux dire qu'elle est *inremplaçable* ou *irremplaçable* ; toutefois, *inremplaçable* présente l'avantage d'écarter l'interprétation superlative ou axiologique. Le proverbe *Nul n'est irremplaçable* joue précisément de cette duplicité, à laquelle il doit son succès, vraisemblablement à l'insu de ses utilisateurs ! Une analyse comparable peut être donnée des autres items de (6) : dans chacun de ces couples, le doublon construit avec l'allomorphe [ẽ-] permet d'exclure l'interprétation subjective ou superlative de l'adjectif et de restaurer la valeur du composant "négation". On pourrait dire aussi qu'il restaure la compositionnalité du dérivé⁷.

Parfois, le doublon monosémise un adjectif polysémique (qui peut actualiser soit un sens pleinement compositionnel soit un sens superlatif) ; tel est le cas par exemple de *irréparable*. Parfois il restaure un sens compositionnel devenu obsolète ; tel serait le cas, me semble-t-il, de *inrespirable*. Cette distinction, même si elle n'est pas toujours aisée à faire (l'obsolescence d'une acception étant un processus graduel), est importante du point de vue du sujet parlant. Dans le premier cas, en effet, le sujet parlant qui construit un doublon vise seulement à éviter une méprise ; dans le second cas, sa création comble véritablement une lacune lexicale.

Ces doublons morphologiques ne sont donc pas des doublons sémantiques. On est chaque fois en présence de deux lexèmes distincts, se différenciant par leurs propriétés prosodiques et sémantiques. Fait moins banal, ils se différencient aussi par leurs propriétés syntaxiques. Plusieurs faits en attestent. Je n'en mentionnerai ici qu'un seul.

Il a été observé depuis longtemps déjà (cf. Cahné 1972, Wilmet 1986) que certains adjectifs négativisés en *in-* acceptent l'antéposition au nom, alors que leur correspondant positif ne l'accepte pas, comme le montrent les manipulations suivantes :

- | | | |
|-----|----------------------------|----------------------------|
| (7) | un mouvement perceptible | ? un perceptible mouvement |
| | un mouvement imperceptible | un imperceptible mouvement |
| | une viande mangeable | ? une mangeable viande |
| | une viande immangeable | une immangeable viande... |

⁷ Pour une analyse sémantique plus détaillée, notamment en rapport avec les phénomènes de compositionnalité,

On a dans les faits sémantiques que je viens de rapporter, sinon une explication de ce phénomène, du moins une corrélation suggestive : concernant les adjectifs qui nous intéressent, il semble en effet que l’antéposition soit d’autant plus vraisemblable que l’adjectif négativisé a perdu tout ou partie de sa valeur négative et lexicalisé des valeurs “subjectives”. Mais dès qu’on restaure le (ou un) sens compositionnel, l’antéposition paraît à nouveau impossible. Les manipulations exemplifiées par (7) aboutissent au même résultat quand elles sont appliquées à nos doublons :

- | | | |
|-----|--------------------------|----------------------------|
| (8) | un malheur irréparable | un irréparable malheur |
| | un défaut irréparable | ? un irréparable défaut |
| | un artiste irremplaçable | un irremplaçable artiste |
| | un artiste inremplaçable | ? un inremplaçable artiste |

La situation “[\tilde{e} -] + C sonante” est systématiquement associée à des lexèmes dont le sens est compositionnel et par conséquent pleinement négatif. Il n’y a, à ma connaissance, que trois exceptions à cette régularité : *inlassable* (et son dérivé adverbial *inlassablement*), *immangeable* et *immanquable* (et son dérivé adverbial *immanquablement*). Par ailleurs tous les lexèmes négatifs “[\tilde{e} -] + C sonante” sont des adjectifs en *-able*, la seule exception relevée dans le TLFi étant *inlassé*, mentionné secondairement d’ailleurs, sous l’entrée *Inlassable*.

5. Conséquences lexicologiques et morphologiques

Ces observations conduisent à des conclusions somme toute assez curieuses, tant sur le plan lexicologique que sur le plan morphologique.

Sur le plan du lexique, on constate que les dérivés négatifs en *in-* ne sont pas tous égaux devant le système morphologique. Alors qu’une tendance à sédimenter des acceptions subjectives, voire superlatives, semble les affecter massivement, ceux construits à partir d’une base à C initiale sonante permettent de restaurer un sens pleinement compositionnel (en créant un doublon par substitution de [\tilde{e}] au [i] initial), mais ceux construits à partir d’une base à initiale V ou C non-sonante n’offrent pas cette possibilité. Conséquences pratiques pour les usagers du français : si un locuteur éprouve le besoin de construire un mot qui restaure le sens compositionnel de *irrécupérable* (par exemple pour qualifier un objet dont il veut seulement dire qu’il ne peut pas le récupérer), il a à sa disposition (ou peut construire) *inrécupérable* ; mais s’il veut faire pareil avec *interminable* (par exemple pour qualifier un travail dont il voudrait seulement dire qu’il ne pourra jamais l’amener à terme), il est obligé d’utiliser d’autres moyens linguistiques (par exemple *non terminable*). De même s’il veut dire, à propos d’un souvenir désagréable, qu’en dépit de ses efforts il ne parvient pas à l’oublier, il peut

certes qualifier ce souvenir d'*inoubliable*, mais au risque d'un total contresens ! La seule solution est ici encore d'utiliser d'autres moyens.

Sur le plan morphologique, la situation n'est pas moins curieuse dans la mesure où elle met en cause l'unicité du préfixe négatif *in-*. Tout porte en effet à penser qu'on est en présence non pas d'un, mais de deux morphèmes *in-* :

– d'une part, le morphème négatif dont nous sommes partis, qui se manifeste par les trois allomorphes exemplifiés en (2), (3) et (4) et qui construit des sens lexicaux qui tendent souvent à dériver des acceptions superlatives ;

– d'autre part, le morphème [ɛ̃-] devant C sonante, qui construit systématiquement des lexèmes dont le sens est compositionnel⁸.

Cette situation va à l'encontre des conceptions qui ont habituellement cours en morphologie. Elle révèle l'existence d'un morphème "opportuniste" qui, en tant qu'opération lexicale, n'a d'existence que dans un environnement phonologique très spécifique, et à la faveur d'un phénomène variationnel (le flottement [i-] ~ [ɛ̃-] devant C sonante).

6. Négation et superlativisation

Mais revenons à des considérations sémantiques. Une des questions sur lesquelles je voudrais m'arrêter maintenant est celle de comprendre ce qu'il advient de la négation dans les dérivés listés sous (5)-(5'). Une autre façon de poser cette question pourrait être de se demander quelle relation il y a entre les dérivés négatifs dont le sens est compositionnel, et ceux dont le sens négatif est partiellement ou complètement érodé et qui actualisent une valeur subjective voire superlative.

Je voudrais essayer de montrer deux choses : d'une part, qu'il y a un rapport de filiation entre ces deux "acceptions" ; d'autre part, que cette filiation s'explique par des raisons d'ordre pragmatique. Plus exactement je voudrais défendre l'idée que l'acception superlative est une dérivation lexicale (au sens de Kuryłowicz 1936) de l'acception négative, et que cette dérivation a son origine dans des emplois particuliers de cette dernière.

Prenons l'exemple de l'adjectif *inoubliable*. Les sens qu'on lui attribue habituellement montrent un clivage entre une interprétation purement compositionnelle (« qu'on ne peut pas oublier ») et une interprétation superlative à forte connotation axiologique positive (« d'une qualité telle qu'on s'en souviendra toujours », « extraordinaire », etc.). Or, on est conduit à penser que cette valeur superlative a son origine dans des emplois de la variante négative que les pragmaticiens qualifient parfois d'*implicatifs*. Je m'explique.

Il me semble que cela fait partie des représentations communément partagées que d'associer un fait ou un événement jugé extraordinaire ou hors normes, à la propriété de ne

⁸ Avec les exceptions notoires que sont *immangeable*, *immanquable* et *inlassable*.

pas pouvoir être oublié. Or cette association, comme tout stéréotype culturel ou social, permet des courts-circuitages de l'expression. C'est-à-dire qu'elle rend possible de *dire littéralement* « non-oubliable » pour *vouloir dire en réalité* « extraordinaire », « hors normes », etc. Cette indirectivité de l'expression met en œuvre un principe interprétatif qu'on pourrait paraphraser ainsi :

- (9) L (= le locuteur) a dit de l'événement E qu'il était « non-oubliable ». Or, un événement est non-oubliable (conséquence) très souvent parce qu'il a présenté des caractéristiques extraordinaires, hors normes (cause). Donc, L a peut-être voulu dire, en réalité, que E présentait des caractéristiques extraordinaires.

Il n'y a là rien de nouveau sous le soleil, ce type d'implicite étant bien connu depuis Grice et les travaux des pragmaticiens post-gricéens – en particulier Levinson (1983), Horn (1984), Berrendonner (1987), Traugott (1989, 1999)⁹ – qui ont tenté de définir diverses “stratégies”, “heuristiques” et autres “routines” rendant compte de ces phénomènes logico-pragmatiques. Cependant, s'agissant de nos adjectifs, il y a plus. Ce rapport entre négation et superlativité fait également penser à la figure de la *litote*¹⁰. L'hypothèse que je voudrais défendre est que l'acception superlative d'un adjectif comme *inoubliable* a son origine dans ce qu'on pourrait appeler une *litote lexicale*, et que cette figure relève fondamentalement de la pragmatique des interactions langagières. Son interprétation comme sa mise en œuvre relèvent en effet fondamentalement de l'implicite et mobilisent des inférences, des contre-inférences, des prédictions voire des paris interprétatifs, ainsi que le suggère la paraphrase (9). Au total, on peut donc faire l'hypothèse que la polysémie de nos adjectifs négatifs résulte d'une *sédimentation d'inférences lexicales*.

7. Bilan

Curieux opérateur morphologique que ce *in-* de négation ! Résumons. On est en présence d'un morphème présentant trois variantes dont la distribution obéit de toute évidence à un principe de distribution complémentaire (allomorphies) : [in-] devant V, [ẽ-] devant C non-sonante, et [i-] devant C sonante. Ces contraintes n'ont rien de particulier en français puisque, dans cette langue, l'opposition entre V et C aussi bien que celle entre C sonante et C non-sonante font déjà l'objet d'un rendement morphologique ou phonotactique.

⁹ Les trois premiers de ces auteurs, pour les logiques pragmatiques en général ; le quatrième, pour leur rôle dans la diachronie.

¹⁰ Ainsi que me l'a fait remarquer J.-P. Desclés (com. pers), la négation n'est pas à proprement parler “convertie” en superlativité. Dans les valeurs superlatives, elle subsiste sous la forme de l'idée de dépassement, signalant qu'on se situe au-delà d'une certaine échelle.

Toutefois, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que cette distribution est elle-même sujette à variation : devant C sonante, on rencontre en effet tantôt [i-] tantôt [ẽ-], comme si le système "hésitait" entre une allomorphie à deux variantes ([in-] devant V, [ẽ-] devant C) et une allomorphie à trois variantes (celles décrite ci-dessus, qui distingue deux classes de C).

Mais il y a plus. Une analyse sémantique montre que dans cet environnement, il n'est pas sûr du tout qu'on ait affaire au même morphème. En effet, alors que la variante [i-] est associée à des lexèmes dont le sens est fréquemment superlatif, et qui tendent à perdre leur sens négatif, la variante [ẽ-] est, elle, systématiquement associée dans cet environnement à des lexèmes dont le sens négatif est intact. Ce phénomène va même jusqu'à donner lieu à des doublons (type *irrécupérable* ~ *inrécupérable*). On est ainsi conduit à penser que devant C sonante, et seulement dans ce contexte, est apparu, vraisemblablement à la faveur d'un flottement allomorphique, un morphème opportuniste [ẽ-] qui présente la particularité sémantique, par rapport à [ẽ-] devant C non-sonante, et à [in-] devant V, de construire un lexème de sens exclusivement négatif.

Du point de vue lexicologique, on note que beaucoup de lexèmes construits au moyen du préfixe négatif *in-* ont développé une polysémie consistant principalement en deux valeurs sémantiques : l'une dans laquelle le sens de la négation est intact, l'autre dans laquelle il est "converti" en valeur superlative. Cette polysémie peut être expliquée si on considère que la valeur superlative dérive de la valeur négative (et non l'inverse), et que cette dérivation a sa source dans des emplois litotiques de la négation lexicale, emplois qui se sont progressivement sédimentés et ont conduit à une lexicalisation d'inférences. On peut en conclure que la polysémie lexicale est, parfois du moins, comme une trace laissée par la praxéologie de la communication.

Références

- Anscombre, J.-C. (1994). L'insoutenable légèreté morphologique du préfixe négatif *in-* dans la formation d'adjectifs. In : P. Attal (sous la dir. de), *La négation*, numéro spécial de *LINX*, 299-321. Centre de recherches linguistiques de l'Université de Paris X Nanterre.
- Apothéloz, D. (2002). *La construction du lexique français*. Paris-Gap : Ophrys.
- Apothéloz, D. (à paraître). Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in-*. *Cahiers de linguistique analogique*, no 1 (Université de Bourgogne).
- Berrendonner, A. (1987). La logique du soupçon. *Revue européenne des sciences sociales* 25, n° 77 (= *Pensée naturelle, logique et langage. Hommage à Jean-Blaise Grize*), 287-297.
- Cahné, P. (1972). Place, valeur et adverbialisation de l'adjectif. *Revue des Langues Romanes*, LXXX, 117-128.

- Dell, F. (1973). *Les règles et les sons. Introduction à la phonologie générative*. Paris : Hermann.
- Frei, H. (1929). *La grammaire des fautes*. Bellegarde : Société anonyme des arts graphiques de France. Réédité : Genève, Slatkine Reprints, 1971.
- Gaatone, D. (1971). *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève : Librairie Droz.
- Gaatone, D. (1987). Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux. *Cahiers de lexicologie*, 50/1, 79-90.
- Grevisse, M. (1986). *Le bon usage*. Paris-Gembloux : Duculot.
- Horn, L. (1984). Toward a new taxonomy for pragmatic inference : Q-based and R-based implicature. In : D. Schiffrin (ed.), *Meaning, Form, and Use in Context* (GURT 84). Washington, D.C. : Georgetown University Press, 11-42.
- Kuryłowicz, J. (1936). Dérivation lexicale et dérivation syntaxique. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 37, 79-92.
- Levinson, S.C. (1983). *Pragmatics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Morin, Y.C. (2000). La prononciation et la prosodie du français du XVI^e siècle selon le témoignage de Jean-Antoine de Baïf. *Langue française*, 126, 9-28.
- Pinchon, J. (1986). *Morphosyntaxe du français. Etude de cas*. Paris : Hachette.
- TLFi, *Trésor de la langue française informatisé*. <http://zeus.inalf.fr/tlfv3.htm>
- Tranel, B. (1976). A generative treatment of the préfix *in-* of modern French. *Language*, 52/2, 345-369.
- Traugott, E.C. (1989). On the rise of epistemic meanings in English : An example of subjectification in semantic change”, *Language*, 65/1, 31-55.
- Traugott, E.C. (1999). The role of pragmatics in semantic change. In : J. Verschueren (ed.), *Pragmatics in 1998. Selected Papers from the 6th International Pragmatics Conference, Vol. 2*. Antwerp : International Pragmatics Association, 93-102.
- Wilmet, M. (1986). *La détermination nominale*. Paris : Presses Universitaires de France.